NOUVELLES DE L'IUFM

JE VEUX CHANGER DE DEPARTEMENT

Les textes réglementaires ne prévoient pas la possibilité, pour les enseignants du premier degré, de changer de département avant leur titularisation.
Toutefois, selon les départements, les inspecteurs d'académie (IA) peuvent étudier les demandes des stagiaires dans la phase des « ineat/exeat ».

Qui décide ?

Ce sont les IA (celui du département quitté et celui du département souhaité) qui prennent la décision, après avis de la commission administrative paritaire départementale (CAPD).

Que signifie ineat/exeat ?

Exeat = autorisation de quitter un département
Ineat = autorisation d'entrer dans un département
Attention : il est impératif d'obtenir les 2 ! L'un sans l'autre ne sert à rien …

Ai-je des chances d'obtenir cet ineat/exeat ?

Il faut savoir que la priorité est faite au rapprochement de conjoint.
Cela dépend par ailleurs de la situation prévisionnelle des postes vacants à la rentrée 2007. Il est encore trop tôt pour avoir des données fiables à ce sujet.

Concrètement, ça marche comment ?

Il s'agit d'une demande écrite composée de :

- lettre adressée à son IA (modèle télé-chargeable sur notre site) + pièces justificatives à l'appui
- lettre adressée à (aux) IA du (ou des) département(s) qui vous intéresse(nt) (modèle proposé en annexe) + pièces justificatives à l'appui

Le tout doit être envoyé à l'IA de son département qui est chargé de transmettre l'ineat à (aux) IA concerné(s).

Le petit plus du SE-UNSA…

Vous trouverez des modèles de lettres sur notre site :
sections.se-unsa.org/07

Pour vous aider à monter votre dossier, nous avons besoin de connaître votre situation. Transmettez-nous impérativement une copie de tous les documents à l'appui de votre demande.

DERNIERE MINUTE :

Yaka demander ! Le groupe Handiscol se réunira le mardi 18 décembre.

MOUVEMENT PREMIER DEGRE :

Suite au groupe de réflexion intersyndical mentionné en page 2, auquel le syndicat a participé avec le SGEN-CFDT, le SE-UNSA lancera dans les prochains jours une consultation des enseignants du premier degré sur les propositions de modifications qui ont été communiquées par l'administration. Nous rendrons compte de notre positionnement lors d'une nouvelle réunion programmée le 11 décembre.
A l'issue du processus de concertation préalable, la CAPD sera consultée et les modalités du mouvement 2008 seront mises en ligne.

Ce n'est pas qu'un slogan !
Au SE-UNSA, nous sommes des pragmatiques, avec au cœur l'ambition de grands projets liés à la volonté d'agir pour les réaliser. Parce que nous voulons vraiment avancer, nous savons que des étapes sont indispensables aux grands changements.
Il existe en France, avec l'UNSA, une voie syndicale originale qui souhaite renouveler les approches syndicales pour mieux répondre aux aspirations des salariés et redonner corps à la démocratie sociale. Nous, enseignants de l'UNSA, nous postulons clairement, dans notre secteur, à la représenter et à la développer.

STATISTIQUES MOUVEMENT
1ere phase

2007	2006
500 participants, 6964 voeux	488 participants, 7301 voeux
Taux de satisfaction : 54,80%	Taux de satisfaction : 53,78%
84 restent sur leur poste (16,8%)	84 restent sur leur poste (21,88%)
142 demeurent sans poste	119 demeurent sans poste
207 participants ont obtenu un de leurs 5 premiers voeux	205 participants ont obtenu un de leurs 5 premiers voeux
137 ont obtenu leur premier voeu	133 ont obtenu leur premier voeu

Il n'est jamais trop tard pour adhérer au SE-UNSA !